

Former au travail en hauteur des ouvriers du BTP

Objectif

Permettre au stagiaire de connaître la réglementation relative au travail en hauteur.

Etre capable de transporter, d'installer et de démonter un échafaudage en toute sécurité.

Savoir effectuer toutes les démarches administratives.

Les +

- Connaissance de la réglementation
- Travail en sécurité
- Richesse des échanges

Prérequis

Venir avec les EPI (chaussures de sécurité, gants de manutention et casque de chantier)

Public

Artisan ou ouvrier du BTP travaillant en hauteur

Modalités pédagogiques

Formateur expert
Support de cours

Evaluation (modalités)

Questionnaire d'évaluation, attestation de suivi de formation, certificat de réalisation

Modalités et délais d'accès

Inscription par téléphone ou par mail jusqu'à la veille de la formation

Accessibilité

Possibilité de restauration sur place
Parking gratuit
Contactez le référent handicap:
r.steyskal@cma-gers.fr

PROGRAMME

Pour rappel, l'arrêté du 8/11/2012 impose que les travaux temporaires en hauteur doivent être réalisés à partir d'un plan de travail conçu, installé ou équipé de manière à garantir la sécurité des travailleurs et à préserver leur santé. Le poste de travail doit permettre l'exécution des travaux dans des conditions ergonomiques. (Décret n° 2004-924 du 1er septembre 2004 relatif à l'utilisation des équipements de travail mis à disposition pour des travaux temporaires en hauteur et modifiant le code du travail)

- Comprendre l'utilisation des échafaudages
- Comprendre la réglementation du travail en hauteur
- Comprendre toutes les démarches administratives
- Connaître le plus grand nombre d'échafaudages
- Comprendre l'utilité d'une réglementation sécuritaire, signalétique, individuelle ou collective et à proximité du lieu de travail
- Comprendre un schéma de montage et un plan de situation
- Montage en toute sécurité et utilisation des signalisations
- Réceptionner des ouvrages avant la mise en disposition
- Démontage en toute sécurité

Durée : 21 heures

Dates et horaires : Consulter notre calendrier sur notre Site Internet

Lieu : CMA du GERS / Pavie

Tarif : 570 € (prise en charge possible par le FAFCEA, OPCO, Pôle Emploi)

Contact et inscription

Laëtitia COLLADO-SANCHEZ - 05 62 61 22 50
service-formation@cma-gers.fr